

# PLAN LOCAL D'URBANISME

4c

## EMPLACEMENTS RESERVES



Plan local d'urbanisme :

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : 23/02/2015

**Arrêt du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Communautaire : 23/02/2023**

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire : 23/02/2023*

Révisions et modifications :

- ....
- ....

Référence : 43057

Fichier : R:\DOSSIERS\4.3057\4.3057-ARR2\ARR2-PLANS\4.3057-ARR2-PG.dwg



**REALITES**  
Urbanisme et  
Aménagement

**bioinsight**

Bureau d'études REALITES

34, Rue Georges Plasse  
42300 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06

E-mail : [urbanisme@realites-be.fr](mailto:urbanisme@realites-be.fr) [www.realites-be.fr](http://www.realites-be.fr)



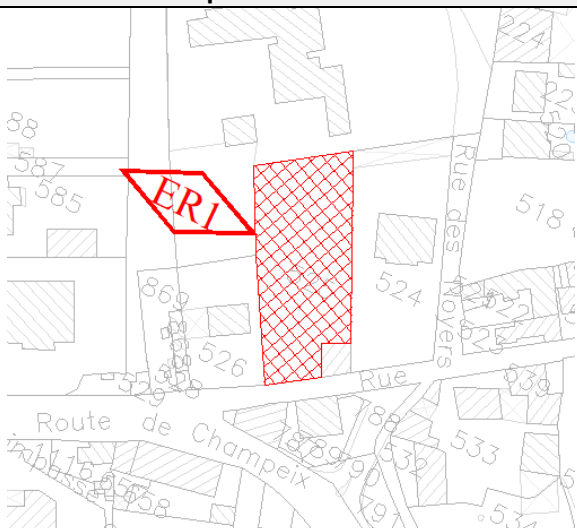
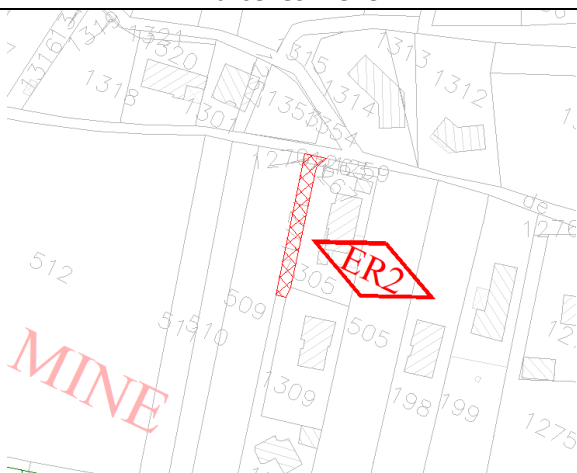
# NESCHERS - PLU – EMPLACEMENT RESERVE

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 1° ET 2° DU CODE DE L'URBANISME

L'article L.151-41 du code de l'urbanisme stipule que les plans locaux d'urbanisme peuvent « Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

- 1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;
- 2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;
- 3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;...».

La commune de Neschers a défini 2 emplacements réservés reportés également sur le plan de zonage, et dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous :

| N° | Désignation et N° des parcelles concernées  | Bénéficiaire | OBJET  | Superficie           |
|----|---|--------------|--|----------------------|
| 1  |  <p>Parcelles n°525</p>   | Commune      | Réalisation d'une installation d'intérêt général (atelier technique) | 1 523 m <sup>2</sup> |
| 2  |  <p>Parcelles n°1271</p> | Commune      | Accès à la zone à urbaniser  | 193 m <sup>2</sup>   |